



Avis périodique indicatif – secteurs spéciaux

Directive 2014/25/UE

Le présent avis est un avis périodique indicatif uniquement

Le présent avis vise à réduire les délais de réception des offres

Le présent avis constitue un appel à la concurrence

Les opérateurs intéressés doivent informer l'entité adjudicatrice de leur intérêt pour le(s) marché(s).

Le(s) marché(s) sera/seront attribué(s) sans publication d'un autre appel à la concurrence.

Section I: Entité adjudicatrice

I.1) Nom et adresses ¹ (identifier toutes les entités adjudicatrices responsables de la procédure)

Nom officiel:		Numéro national d'identification: ²	
Adresse postale:			
Ville:	Code NUTS:	Code postal:	Pays:
Point(s) de contact:		Téléphone:	
Courriel:		Fax:	
Adresse(s) internet Adresse principale: (URL) Adresse du profil d'acheteur: (URL)			

I.2) Procédure conjointe

<input type="checkbox"/> Le marché fait l'objet d'une procédure conjointe En cas de procédure conjointe impliquant différents pays, législation nationale applicable relative aux marchés:
<input type="checkbox"/> Le marché est attribué par une centrale d'achat

I.3) Communication

<input type="radio"/> Les documents du marché sont disponibles gratuitement en accès direct non restreint et complet, à l'adresse: (URL) ¹²
<input type="radio"/> L'accès aux documents du marché est restreint. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse suivante: (URL) ¹²
Adresse à laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues <input type="radio"/> le ou les point(s) de contact susmentionné(s) <input type="radio"/> autre adresse: (indiquer l'autre adresse)
Les offres ou les demandes de participation doivent être envoyées ^{5,19} <input type="checkbox"/> par voie électronique via: (URL) <input type="radio"/> au(x) point(s) de contact susmentionné(s) <input type="radio"/> à l'adresse suivante: (indiquer l'autre adresse)
<input type="checkbox"/> La communication électronique requiert l'utilisation d'outils et de dispositifs qui ne sont pas généralement disponibles. Un accès direct non restreint et complet à ces outils et dispositifs est possible gratuitement à l'adresse: (URL)

I.6) Activité principale

<input type="radio"/> Production, transport et distribution de gaz et de chaleur	<input type="radio"/> Services de chemin de fer
<input type="radio"/> Électricité	<input type="radio"/> Services de chemin de fer urbain, de tramway, de trolleybus ou d'autobus
<input type="radio"/> Extraction de gaz et de pétrole	<input type="radio"/> Activités portuaires
<input type="radio"/> Prospection et extraction de charbon et d'autres combustibles solides	<input type="radio"/> Activités aéroportuaires
<input type="radio"/> Eau	<input type="radio"/> Autre activité:
<input type="radio"/> Services postaux	

Section III: Renseignements d'ordre juridique, économique, financier et technique ^{5, 6, 19}

III.1) Conditions de participation

III.1.1) Habilitation à exercer l'activité professionnelle, y compris exigences relatives à l'inscription au registre du commerce ou de la profession ¹² Liste et description succincte des conditions:
III.1.2) Capacité économique et financière ¹² <input type="checkbox"/> Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation Liste et description succincte des critères de sélection: Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): ²
III.1.3) Capacité technique et professionnelle ¹² <input type="checkbox"/> Critères de sélection tels que mentionnés dans les documents de la consultation Liste et description succincte des critères de sélection: Niveau(x) spécifique(s) minimal/minimaux exigé(s): ²
III.1.4) Règles et critères objectifs de participation Liste et brève description des règles et critères:
III.1.5) Informations sur les marchés réservés ² <input type="checkbox"/> Le marché est réservé à des ateliers protégés et à des opérateurs économiques dont l'objet est l'intégration sociale et professionnelle de personnes handicapées ou défavorisées <input type="checkbox"/> Le marché sera exécuté uniquement dans le cadre de programmes d'emplois protégés

III.2) Conditions liées au marché ²

III.2.1) Information relative à la profession (<i>seulement pour les marchés de services</i>) <input type="checkbox"/> La prestation est réservée à une profession déterminée Références des dispositions législatives, réglementaires ou administratives applicables:
III.2.2) Conditions particulières d'exécution:
III.2.3) Informations sur les membres du personnel responsables de l'exécution du marché <input type="checkbox"/> Obligation d'indiquer les noms et qualifications professionnelles des membres du personnel chargés de l'exécution du marché

Section IV: Procédure

IV.1) Description

IV.1.1) Type de procédure ⁵ <input type="radio"/> Procédure restreinte <input type="radio"/> Procédure négociée avec appel à la concurrence préalable
IV.1.3) Information sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique ^{5, 19} <input type="checkbox"/> Le marché implique la mise en place d'un accord-cadre <input type="radio"/> Accord-cadre avec un seul opérateur <input type="radio"/> Accord-cadre avec plusieurs opérateurs Nombre maximal envisagé de participants à l'accord-cadre: ² [] <input type="checkbox"/> Le marché implique la mise en place d'un système d'acquisition dynamique <input type="checkbox"/> Le système d'acquisition dynamique pourra être utilisé par d'autres acheteurs Dans le cas d'accords-cadres, justification d'une durée dépassant huit ans:
IV.1.6) Enchère électronique ¹² <input type="checkbox"/> Une enchère électronique sera effectuée Renseignements complémentaires sur l'enchère électronique:
IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics <input type="radio"/> oui <input type="radio"/> non

IV.2) Renseignements d'ordre administratif

IV.2.2) Date limite de remise des candidatures à une invitation à soumissionner ou à négocier ⁵ Date limite de réception des manifestations d'intérêt ¹⁹ Date: (jj/mm/aaaa) Heure locale: (hh:mm)
IV.2.4) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans l'offre ou la demande de participation: [] [] ^{1, 5}
IV.2.5) Date de lancement des procédures d'attribution: (jj/mm/aaaa) ^{4, 5, 19}

Section VI: Renseignements complémentaires

VI.2) Informations sur les échanges électroniques ^{5, 19}

- | |
|--|
| <input type="checkbox"/> La commande en ligne sera utilisée |
| <input type="checkbox"/> La facturation en ligne sera acceptée |
| <input type="checkbox"/> Le paiement en ligne sera utilisé |

VI.3) Informations complémentaires: ²

--

VI.4) Procédures de recours ^{5, 19}

VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation ²		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:
VI.4.3) Introduction de recours		
Précisions concernant les délais d'introduction de recours:		
VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours ²		
Nom officiel:		
Adresse postale:		
Ville:	Code postal:	Pays:
Courriel:		Téléphone:
Adresse internet: (URL)		Fax:

VI.5) Date d'envoi du présent avis: (jj/mm/aaaa)

Il est de la responsabilité du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice de garantir le respect du droit de l'Union européenne et de la législation applicable.

¹ répéter autant de fois que nécessaire

² le cas échéant

³ répéter autant de fois que nécessaire en cas d'avis périodique indicatif uniquement

⁴ si ces informations sont connues

⁵ indiquer ces informations si l'avis est un appel à la concurrence

⁶ dans la mesure où ces informations sont déjà connues

⁹ n'indiquer ces informations que s'il s'agit d'un avis périodique indicatif

¹² indiquer ces informations ici ou dans l'invitation à confirmer l'intérêt; si l'avis est un appel à la concurrence ou vise à réduire les délais de réception des offres

¹⁹ si l'avis vise à réduire les délais de réception des offres

²⁰ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération

²¹ les critères pourront être évalués par ordre d'importance plutôt que par pondération; si le prix est le seul critère d'attribution, la pondération ne sera pas requise